



Vienne



N° 491 - Jeudi 23 décembre 2021

COORDONNÉES

Siège social:

1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil:

Tél.: 05.49.61.17.35 Fax: 05.49.61.66.51 Site et E-mail:

Site officiel: http://foot86.fff.fr Email: district@foot86.fff.fr Horaires d'ouverture : Lundi 9h30 - 17h30

Mardi au Vendredi : 13h30 - 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

CONGÉS ANNUELS



LE DISTRICT EST FERMÉ **DU 24 DÉCEMBRE AU 02 JANVIER 2022**

SOMMAIRE

Avis aux clubsp.	3
Avis aux arbitresp.	
Avis aux éducateursp.	
Comité de Directionp.	12
Commission Sportivep.:	28
Commission du Statutp.:	35
Documents diversp.	37

PARTENAIRE DE LA SEMAINE







Loudun

FORMEZ-VOUS AU P.S.C.1!



FIA À POITIERS DU 07 AU 09.01.22





PARTENAIRE

Information COVID-19

Vous êtes client MMA et vous êtes hospitalisé à cause de la Covid-19 ? MMA se mobilise et vous accompagne grâce à un service d'assistance gratuit.

> En savoir plus sur l'Assistance Covid-19 MMA.

Notre cabinet d'assurances à LOUDUN (86200) vous transmettra l'ensemble des renseignements utiles au sujet de nos produits et services à destination des particuliers (assurance automobile ; assurance habitation et responsabilité civile ; assurance de prêt immobilier. . . .) et entrepreneurs (responsabilité civile professionnelle ; multirisque professionnelle ; assurance d'un stock de marchandises ; assurance décennale. . . .).

Sur place, notre équipe procédera à l'étude rigoureuse de votre profil de sorte à vous proposer les garanties principales et complémentaires en adéquation avec les particularités de votre situation et des biens concernés, mais également en prenant en compte vos moyens financiers. Notre vocation, en tant que professionnels de l'assurance : vous aider à vivre et travailler en toute sérénité, en vous sachant protégé en cas de sinistre.

Notre équipe



Jean-Paul PEYNET Agent Général

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

> Contactez-moi

Votre tarif en moins de 3 minutes

Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



Tarif Assurance Auto



Tarif Assurance Habitation



Tarif Mutuelle Santé

Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



Tarif RC Pro



Tarif Multirisque



Tarif Local Pro

> Devis assurances MMA

Devis assurances Pro

1/3



AVIS AUX CLUBS

FORMATION PSC1

Deux nouvelles sessions ont été programmées le samedi 29 janvier 2022 à Civray et Lencloître.

Plus d'informations et les dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant ici.

PFFD: LES PROCHAINES FORMATIONS

Les prochains modules de formation dirigeants (PFFD) sont planifiés.

Découvrir la méthodologie de projet

Samedi 05 février 2022 à Civaux Samedi 02 avril 2022 au District

- Construire et promouvoir un projet

Samedi 05 mars 2022 à Civaux Samedi 07 mai 2022 au District

<u>Rappel</u>: ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 14 décembre 2021, mis en ligne ce jour par le Ministère chargé des Sports.

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 14 décembre 2021 MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance : https://www.sports.gouv.fr/iMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj742-21.pdf LE PASS SANITAIRE Présenter soit : Un schéma vaccinal complet; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11;
 - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. Qu'est ce que le Pass sanitaire ? http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle systématique du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Qui contrôle le Pass sanitaire ? Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire. PORT DU MASQUE En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif. ERP PA et ERP X Pas de port du masque obligatoire. (y compris plages, plan d'eau et lacs) Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire. La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles is : https://grode.tousanticovid.gouv.fr/

- 0 000 130 000

2/3

3/3

	PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Aménagement pour les compétitions et manifestations sportives.
	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
	Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).
Mineurs de plus de 12 ans	Toutes pratiques autorisées.
	Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.
	Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.
	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Majeurs	Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).
15147.5267	Toutes pratiques autorisées.
	Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Sont assumes a des ERP X ou PA, ies = EXP percentes = ettes = EXP par destination = I.

ESERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la règlementation ERP
de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événament. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événaments aportifs
pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP » par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place
des activités du seul public qui y accide, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir
d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous. à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : https://www.gouvernement.fr/pass-canitaire-toutes-les-repontes-a-vos-questions

@ 0.800 130 000

	SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases Le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 se met en place pour les écoles primaires. Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique er intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.
BÉNÉVOLES ET SALAR	IÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
	SPECTATEURS
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1™ personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'au moins un mêtre.
	VESTAIRES COLLECTIFS
	Ouverts.
	RESTAURATION, BUVETTE
ERP X et PA	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable. Retrouvez toutes les mesures applicables à date https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/protocole-sanitaire#hotel
	VIE ASSOCIATIVE
	Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.
	DOCTRINE FRONTIÈRE
	Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur ; https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage
	À noter que les manifestations sportives internationales ne constituent pas un motif impérieux depuis et vers les pays classés « rouge écarlate ».

À noter que :
- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aérogares, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.

- 0 800 130 000



PROLONGATION DU PASS'SPORT!



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél: 01 40 45 90 15

Mél : sec presse sports@sports.gouv.fr

Inscriptions suspendues durant le mois de décembre !

Message important de l'Équipe Pass'Sport du CDOS de la Vienne.

La deuxième vague du Pass'Sport s'est achevée le 30 novembre.

Une troisième vague de déclaration va s'ouvrir et mener le Pass'Sport 2021 jusqu'au 28 février 2022.

<u>∧</u> ATTENTION, notez que les inscriptions des nouveaux Pass'Sport sur le Compte Asso seront suspendues durant le mois de décembre.

Cette coupure est nécessaire pour assurer la mise en paiement de la deuxième vague et permettre la préparation des autres campagnes de début d'année.

La réouverture est prévue le 3 janvier 2022, pour l'inscription des bénéficiaires de la dernière vague jusqu'au 28 février.

Un texte d'information sera mis en ligne sur le Compte Asso pour informer les utilisateurs.

En cas de besoin, le CDOS est joignable au 05 86 28 00 10.

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation **s'applique à toutes les rencontres officielles**, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligataire (stades auverts avec

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

Qui peut vérifier?

Référent COVID Educateur du club



Délégué official : supervise sans contrôler!

Arbitre de la rencontre

Quand?



Au moment du contrôle des licences

Cas de figure possibles après vérification des Pass



Après vérifications, tous les joueurs inscrits sur la FMI sont en règle avec le Pass Sanitaire.



Non présentation d'un ou de plusieurs Pass Sanitaire(s) valide(s).

SITUATION 1 Insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide (moins de 8 joueurs pour le foot à 11). Perte de la rencontre par forfait

pour l'équipe, ou les deux équipes (si la deuxième équipe est également dans ce cas), étant dans cette situation. Jusqu'au 15/II, ces forfaits ne sont pas comptabilisés dans les forfaits totaux conduisant au forfait général de l'équipe.

SITUATION 2

Refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans Pass.



Le club refusant de jouer doit indiquer explicitement les raisons du refus sur la Feuille de Match. Le club du ou des joueurs n'ayant pas présenté de Pass valide(s) perd la rencontre par pénalité.

La rencontre se joue

La rencontre ne se joue pas































PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant <u>la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives</u> (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est <u>incontournable</u>.

Nous serons intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

- le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales;
- la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHESES DU PROTOCOLE SANITAIRE FFF TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

<u>TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)</u>



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant:

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être replacé. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	ян	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	BH	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	BH	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

^{*} La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF



Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet \rightarrow Documents \rightarrow Documents généraux \rightarrow Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet \rightarrow Documents \rightarrow Documents généraux \rightarrow Jeunes.

COMITE de DIRECTION

PV N°7

Réunion du lundi 13 décembre 2021

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents: Mmes Karine GAVOIS - Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSEREAU

MM. Jean Michel APERCE - Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAULT - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Daniel GUERIN - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD Christian SAVIGNY.

Assiste: Mme Adeline URANGA

<u>Excusés</u>: MM. Serge BIBARD - Bruno DUPUIS MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP)

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 6 des Comités de Direction du mercredi 13 octobre et mardi 2 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- ➤ Le Stade Poitevin FC et l'US Chauvigny pour leur qualification aux 32 èmes de finale de la Coupe de France,
- ➤ L'ES Poitiers 3 cités pour son brillant parcours en Coupe de France Féminines, éliminé au 2ème tour fédéral.
- Guy MALBRAND (Argent) et Françoise BERTON (Bronze) pour l'obtention de la médaille Jeunesse, Sports et Engagement associatif,

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- au club de Fleuré et à la famille de Claude MINGOT, qui été président du club pendant 8 saisons,
- au club de Rouillé et à la famille de Bernard DELAVAULT, qui a été président du club pendant 16 ans.

<u>Rétablissement</u>

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement :

- à Loïc MARECHAL, arbitre, suite à son accident de voiture,
- > à Bruno DUPUIS, président de la CDA.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

- Retour sur l'Assemblée Fédérale du samedi 11 décembre 2021 à Paris
- Le retour prochain au cap des 2 millions de licenciés est envisagé avec notamment un bond exceptionnel pour les jeunes des 7 12 ans.
- La F.F.F. a réalisé un résultat net négatif de 200 000 euros eu égard à la crise pandémique tout en précisant que celle-ci n'a pas contracté d'emprunt. Les recettes de la billetterie ont été réduites à 0.
- Les aides au football amateur ont été maintenues, soit 86,7 millions d'euro ce qui représente 37% du budget. Les clubs ont bénéficié d'un fonds exceptionnel de solidarité de 7,8 millions d'euro contre 6 la saison précédente.
- Philippe DIALLO devient le n°2 après la démission de Brigitte HENRIQUES qui a été élue Présidente du Comité Nationale Olympique et Sportif Français. Aline RIEIRA a été élue trésorière générale.
- Statut de l'Arbitrage
 - ✓ Modification de la couverture et démission de l'arbitre : l'arbitre va couvrir le club plus longuement,
 - ✓ Nombre d'arbitres officiels participant dans les compétitions va augmenter de la Ligue 1 au championnat Régional 3. En Départemental 1, le nombre reste à 2 arbitres dont 1 majeur (refus des représentants des Districts et Ligues),
 - ✓ L'arbitre auxiliaire devient arbitre de club. Une formation théorique sera dispensée par les commissions d'arbitrage. La Ligue pourra valoriser la fonction d'arbitre de ce club à hauteur de 0,5 arbitre dans des conditions qu'elle fixera, pour l'ensemble de ses compétitions régionales dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre. Cette valorisation ne sera possible qu'à la condition que le club dispose à minima d'un arbitre officiel dans son effectif. Ces conditions pourront être de fixer un nombre de rencontres arbitrées par saison avec une obligation d'une formation initiale adaptée et d'un recyclage toutes les 3 saisons. Nous attendons donc les textes élaborés par les services juridiques de la F.F.F.

- La nouvelle composition de la Commission Fédérale des Arbitres (CFA) a été approuvée. Le président de cette CFA devra être un arbitre de haut niveau comme le prévoit le règlement de la FIFA.
- Création d'un Challenge National Futsal Féminin,
- Création d'une Commission Fédérale de Football Féminin de haut niveau,
- Sur-classement pour les mineurs : cas du mineur qui n'est pas sous le coup d'une interdiction de sur-classement et le cas du mineur qui l'est, sachant que l'interdiction de sur-classement se prolonge automatiquement dans Foot2000 la saison suivante.
 - Pour le 1^{er} cas, la disposition actuelle s'applique : répondre non au questionnaire de santé vaut sur-classement simple,
 - Pour le second cas : il faudra que l'intéressé retourne chez son médecin pour que celui-ci lève l'interdiction de sur-classement.
- Annulation de licence et cachet de mutation : lorsque la licence est annulée par une instance car irrégulière, le joueur sera quand même muté s'il change de club dans la saison en cours et la saison suivante.
 - Objectif Performances 2024

Le programme fédéral Performances 2024 a été présenté aux délégués du football. Ce plan d'actions dédié au football amateur et au football d'élite vise à permettre « plus de jeu » et à obtenir « plus de titres ». Il s'articule autour de cinq axes principaux, au service de vingt objectifs :

- o permettre à tous de jouer partout (pilote Comex : Vincent Nolorgues)
- optimiser la performance sportive (pilote Comex : Jamel Sandjak)
- s'engager pour plus de responsabilité sociale et environnementale (pilote Comex : Pascal Parent)
- o garantir la compétitivité économique (pilote Comex : Marc Keller)
- o développer le football féminin ((pilote Comex : Jean-Michel Aulas)

> Procédure COVID-19

Le Comité de Direction de la Ligue, devant les nouvelles directives édictées par les ARS ou tout autre organisme de santé compétent en la matière de gestion des cas COVID, fait preuve d'une nécessaire adaptabilité et d'une mesure renforcée, pour l'application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales.

Ainsi, si la règle des 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants reste toujours un motif de report incontournable, la seconde règle sur la mesure d'isolement de l'effectif formalisée par les ARS est difficile à obtenir pour chaque rencontre.

Aussi et tenant compte des avis reçus par les ARS, tous identiques, au-delà de la 1ère règle (4 cas positifs), les commissions organisatrices des compétitions reporteront systématiquement les rencontres si :

- Le club justifie d'une positivité (joueur ou encadrement technique) avec une date de prélèvement antérieure à 7 jours par rapport à la date de la rencontre
- Le club justifie d'un envoi à l'ARS ou la CPAM, en mettant la Ligue en copie, de son département du tableau EXCEL, recensant les cas contact, prévu à cet effet.

Dès les justifications des deux éléments ci-dessus, par mesure de précaution, le report du match sera prononcé.

Le cas contact effectue un test et comme le port du masque est obligatoire, il ne peut pratiquer d'activité sportive pendant 7 jours, à l'issue desquels il effectue un nouveau test.

Il appartiendra ensuite au club touché par des cas COVID ou CONTACT de nous indiquer, la semaine suivante, si les résultats des tests à effectuer à J+7 sont positifs au nombre minimum de 4, pour un nouveau report. »

Point sur les recrutements

La commission recrutement a retenu cinq (5) candidatures pour le poste d'assistant administratif et deux (2) pour le poste d'agent d'entretien.

Les entretiens sont planifiés le mardi 21 décembre 2021 pour un prise de fonction le lundi 3 janvier 2022.

Point sur les formations dirigeants et PSC1

 2 modules de formation dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, ont eu lieu les 6 novembre et 4 décembre 2021 à Availles en Châtellerault, auxquelles ont participé 19 personnes de 5 clubs.

Les prochaines sessions sont planifiées les 5 février et 5 mars 2022 à Civaux et les 2 avril et 7 mai 2022 au District.

Une formation PSC1 s'est déroulée le samedi 27 novembre au District à laquelle ont participé
 9 personnes de 5 clubs.

Les prochaines sessions se dérouleront les 29 janvier 2022 à Lencloître et à Civray.

Désignation de la Secrétaire Générale pour interjeter appel des décisions disciplinaires

Stéphane BASQ propose aux membres du Comité de désigner Béatrice MATHIEU, secrétaire générale du District, pour interjeter appels des décisions disciplinaires et règlementaires.

Le Comité de Direction valide cette proposition.

INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

Compte rendu des Assemblées Générales du District le samedi 20 novembre 2021 à Lencloître

L'assemblée Générale s'est déroulée en présence de Messieurs :

- Henri COLIN, maire de Lencloître,
- Florent BRICAULT, président de l'U.S. L'Envigne,
- Philippe LE YONDRE, Trésorier Général de la Ligue du Football Amateur
- Pascal MIREBEAU, Trésorier Général de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine,
- Patrick GIRARD, Président du CDOS,
- Julien DESCHAMPS, Chef du Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Nicolas TURQUOIS, député de la circonscription,
- Romain SAINSON, directeur de secteur Haut Poitou du Crédit Agricole

Sur les 148 clubs convoqués, il a été recensé 23 clubs absents et 12 pouvoirs donnés à un dirigeant d'un autre club.

Les clubs absents ci-dessous seront amendés :

- ✓ Châtellerault Réunionnais: 141 € pour 3 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Brion St Secondin: 114 € pour 2 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Availles Limouzine : 94 € pour 2 absences consécutives aux A.G
- ✓ Civaux, St Léger de Montbrillais, Valence en Poitou Olympique Club, Verrières : 57 €
- ✓ Adriers, Blanzay, Buxeuil, Ceaux La Roche, Haims, Le Vigeant, Les Roches La Villedieu, Poitiers ES Beaulieu, Saulgé, St Rémy sur Creuse, Vendelogne, Vernon, Vouzailles: 47 €
- ✓ Archigny Foot Loisirs, Poitiers St Eloi Loisirs, Secours Catholique : 26 €.

Tous les points abordés lors de cette Assemblée Générale seront détaillés dans le Journal Vienne Hebdo spécial compte rendu Assemblée Générale, à savoir :

- ✓ Les modifications des Statuts du District de la Vienne de Football
- ✓ Le bilan financier 2020 / 2021
- ✓ Le budget prévisionnel 2021 / 2022,
- ✓ La suppression du championnat Départemental 6,
- ✓ La présentation de la LFA par Philippe LE YONDRE,
- ✓ La mise en place, à compter de janvier 2022, d'un groupe de travail sur les pratiques diversifiées,
- ✓ La formation aux gestes qui sauvent (PSC1)

Remerciements chaleureux à la municipalité et aux dirigeants du club de L'Envigne pour leur parfaite organisation de cette assemblée ainsi que du café d'accueil et du verre de l'amitié.

Situation des clubs

Suite à la mise en inactivité des clubs de Monthoiron (01/07/2019), Paizay le Sec (17/07/2018), Persac (01/07/2019), Plaisance (01/07/2019) et St Pierre de Maillé (01/01/2018),

Et à l'inactivité des clubs de Chéneché et Lizant St Gaudent (dernières licences en 2017 et 2015)

il est proposé au Comité de faire application de l'article 42 des Règlements Généraux de la FFF stipulant :

« un club demeuré 2 saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié ».

Les membres du Comité se prononcent à l'unanimité pour cette disposition.

> Clubs récompensés par le Crédit Agricole

Label EFF FFF-CA: Stade Poitevin FC (Bronze) – Lusignan et Poitiers 3 Cités (Argent)
Label Jeunes FFF-CA: Availles en Châtellerault – Nieuil l'Espoir – Poitiers 3 Cités et Poitiers
ASAC (Espoir)

Montmorillon et Stade Poitevin (Excellence)

Châtellerault SO (Elite)

Clubs labellisés séniors LFNA Niveau 1 : F.C. Montamisé – C.S. Naintré - E.S. Nouaillé Clubs labellisés séniors LFNA Niveau 2 : U.S. Avanton – S.L. Cenon sur Vienne – Ente. S.

Lavoux Liniers – S.C. Verrières

Club méritant CA : C.S. Dissay

Clubs méritants District: F.C. Loudun – C.A. Neuville – Ozon F.C.

Coups de cœur :

o Arbitres: A.C.G. Foot Sud 86

o Club: F.C. Usson du Poitou L'Isle Jourdain

Dirigeants : Et. S. Lhommaizé

Educateurs : Et. S. La Pallu

o Féminines : U et S. Montmorillon

> Point sur les licences au 12 décembre 2021 (voir annexe)

Au 12 décembre 2021, le District recense 16 002 licenciés (15 548 au 12/12/20 et 16796 au 12/12/19).

Les catégories en augmentation sont le Football d'Animation Féminin et les Techniciens Nationaux/Régionaux.

Par contre, baisse chez les séniors, les U12/U13, le Football d'animation Garçon ainsi que chez les dirigeants (es).

> Effectif Foot Loisirs (amendes en cas de licences manquantes)

Les membres du Comité sont informés que les clubs ou sections doivent remplir des obligations en nombre de licences et ont habituellement jusqu'au 30 novembre pour régulariser leur situation. Compte tenu de la période actuelle, il est décidé à l'unanimité de prolonger le délai jusqu'au 15 janvier 2022. Au-delà de cette date, ils seront amendés de 5€ par licence manquante.

Clubs (11 licences obligatoires):

Archigny Foot Loisirs => 0 licence

Sections (9 licences obligatoires):

Availles en Châtellerault => 9 licences Bonnes => 6 licences + 1 en attente Cenon sur Vienne => 15 licences Chasseneuil-St Georges => 16 licences Châtellerault Portugais => 1 licence en attente Châtellerault S.O. => 13 licences + 1 en attente Cissé => 13 licences Civaux => 13 licences + 1 en attente Fontaine le Comte => 13 licences + 1 en attente La Pallu => 8 licences Latillé => 7 licences Migné Auxances => 20 licences Mirebeau => 9 licences Ouzilly => 4 licences Sèvres Anxaumont => 16 licences Smarves Iteuil => 13 licences St Christophe => 0 licence Thuré-Besse => 8 licences Verrières => 1 licence Villeneuve => 12 licences

> Composition des commissions

Vivonne => 5 licences

- Courrier du club de Buxerolles sollicitant l'intégration de Sandrine VERMOND à la commission des Jeunes.
- Philippe BARANGER a informé les membres de la Commission des Terrains de sa démission,
- Les membres du Comité valide la liste des accompagnateurs 2021/2022 proposés par la Commission de Promotion de l'Arbitrage (voir annexe).

> Cotisation membres indépendants

Le District a enregistré le paiement de la cotisation membre individuel de MM. Dominique ARTUS, Daniel COLIN et Jean Marie NICOLAS.

Semaine Olympique dans les établissements scolaires du 24 au 29 janvier 2022

Cette semaine olympique, au sein des établissements scolaires du département de la Vienne, est l'occasion de sensibiliser encore davantage les jeunes à la pratique physique et sportive. Des écoles ont sollicité le CDOS pour rencontrer des sportifs « actifs ou retraités ».

Les membres du Comité sont invités à transmettre leurs suggestions au secrétariat du District, dès que possible.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU COMITE

Maryse MOREAU (Commission Sportive, Litiges et Contentieux)

- Peu de retard dans les matchs de championnat,
- Suite à la réunion des clubs ayant des équipes engagées en D6, la phase retour de ce championnat est annulé. Les clubs ont souhaité l'organisation du Challenge Marcel Renaudie en poules de 6 équipes avec matchs aller/retour suivi d'une phase finale. Le challenge débutera le 23 janvier 2022.

Sébastien AUBINEAU (Commission de Promotion de l'Arbitrage)

- Les arbitres stagiaires de la séance n°8 du samedi 327 novembre 2021 ont été nommés arbitres de District (voir liste dans les activités réalisées du samedi 27 novembre 2021),
- La prochaine Formation Initiale d'Arbitres aura lieu du 7 au 9 janvier 2022 au CREPS de Boivre.
 Le coût de la formation est de 10 € pour les féminines,
 - Une session spécifique « mineurs » est programmée du 24 au 25 février 2022,
- Les membres de la commission vont visiter les clubs en infraction, de la D1 à la D4, avant le 31 mars 2022,
- Une visite sera programmée pour les clubs ayant candidaté au Label Sénior LFNA afin de dispenser une sensibilisation aux lois du jeu,

Eric MAIOROFF (Amicale des Educateurs)

- L'Amicale recense 102 adhérents.
- L'amicale demande que la remise du trophée Georges BOULOGNE soit effectuée lors d'une AG. Le Comité valide le fait que celle-ci soit effectuée lors de la soirée de remise de toutes les récompenses du District.

Jacques DANTAN

- Jacques propose aux amicalistes, aux membres du Comité et de la commission technique une visite à Clairefontaine un mercredi au mois de mai 2022,
- Il informe les membres du Comité de propos incorrects tenus lors de réunions de CDA. Le président en prend acte et rencontrera les concernés en présence du président de la CDA.

Laurent LARBALETTE (Commission Féminines et de Féminisation)

- La commission a constaté que le nombre de licenciées (joueuses) étaient identiques à l'an passé avec une progression dans le football d'animation dont 60% des féminines évoluent en mixité et une perte à partir de la catégorie U14/U15 peut-être en lien avec l'offre de pratique et la suppression de la mixité,
- Guillaume FAUSTIN LEYBACH intègre la commission en tant que membre coopté dans l'attente du courrier de son club.

Philippe BARRITAULT (commission des Jeunes)

- Quelques matchs en retard planifiés le 18/12/21, le 8 et 15 janvier 2022,
- Beaucoup de difficultés pour obtenir les feuilles de plateaux U11,
- Les dates et lieux des finales sont programmés :
 - ✓ Festival Foot U13 Pitch le samedi 2 avril 2022 à Neuville,
 - ✓ Challenge Dansac, U15 et U17/U18 le samedi 4 juin 2022 à Montamisé,
- La journée nationale des U7/U9 aura lieu le samedi 18 juin 2022 à Nieuil l'Espoir,
- Un mini championnat U15 à 8 a été organisé pour 4 équipes,
- La commission est informée d'un manque de licences et de contrôle du PASS Sanitaire pour certains clubs.

Patrice HERAULT (commission des Terrains)

- Le contrôle d'une vingtaine d'éclairage débutera en janvier 2022,
- Le classement des terrains concerne environ 30 terrains,
- La commission est informée de 2 projets de terrains synthétiques à Châtellerault (terrain des Nonnes et à la Montée Rouge). Une réunion est prévue fin janvier 2022,

Daniel GUERIN (commission Foot à 8)

 Daniel a fait le point sur la phase aller de ce championnat avec très peu de résultats saisis. La phase retour commence le 3 février 2022.

Jean Paul PEYNET (commission Partenariat)

 Jean Paul a réalisé un projet de Partenariat qui sera soumis au Bureau avant d'être présenté au Comité.

ACTIVITES REALISEES

Lundi 1er au jeudi 4 novembre 2021

Modules U13/U15 au District

16 présents: Adoum AGANAYE (Vouillé), Lenny ALOUANI (Thénezay Peyratte Ferrière), Julien CASSEZ (ASM), Yohann CHARRIER (Châtellerault SO), Aboulaye DIARRA (Ozon), Guillaume FAUSTIN LEYBACH (Naintré), Arthur GONET, Victor METHIVIER et Célia NDZONDO OLOLO (Jaunay Marigny), Nathan GOUINEAU (Migné Auxances), Anthony HEBRE et Rémi HENRIQUES (Charente Limousine), Médéric SIMON (St Varent Pierregeay), Karim TRUNDE (Etoile Maritime), Christopher VICENS (Souché) et Corentin VILLEMAIN (Neuville).

Absente excusée les 3 et 4 novembre 2021 : Célia NDZONDO OLOLO (Jaunay Marigny),

Absent non excusé: Mahamadou Toura DIABY (Antran),

Encadrement: François JOSSE (CTD DAP) ET Tony RICHARD

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations sportives.

Modules U17/U19 au District

11 présents : Charles BADJI (Antran), Bruno BAILLARGEAU (Nord Vienne), Evans BOURDEAU (Fleuré), Théo BRUNET (Poitiers Cep 1892), Jérôme BRUNO (Carbon Blanc), Benoît FOCONE (Verrières), Julian GORRY (Thouars Foot 79), Jimmy James MENDES (St Junien), Christian MERON (Mouthiers), Maxence PIN (Naintré), Louis TABIRY (Naintré),

Sébastien ZOLDAN (Château Larcher) les 2, 3 et 4 novembre 2021.

Absent excusé: Arthur COLLIN (St Maurice Gençay),

Absents non excusés: Aurélien FRERET (Ligugé), Stéphane LECOINTRE (Bonnes).

Encadrement: Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean Paul BLOT

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations sportives.

Samedi 6 novembre 2021

> Formation PFFD – Méthodologie de projet à Availles en Châtellerault

10 présents: Amélie AUBRY, Jérôme BOBIER, Aurélie PELLERIN, Bruno SABARD et Karine SABOUREAU (Availles en Châtellerault), Françoise BERTON et Corentin MARTINEZ (Montamisé), Florent BRICAULT, Laëtitia DA SILVA DE ORNELAS (L'Envigne), Christian DELCEL (SO Châtellerault),

1 absent excusé : Christian GRIGNON (L'Envigne)

Encadrement: Adeline URANGA - Béatrice MATHIEU

Remerciements aux dirigeants du club d'Availles en Châtellerault pour leur accueil et le prêt du club house.

Mardi 9 novembre 2021

> Formation arbitres auxiliaires au District

9 présents : Jacky BLONDEL (Antran), Frédéric BRANCHEREAU (L'Espinasse), Eric DARDANNE, Franck LABBE et Jean Claude TABUTEAU (Saulgé), Jean Louis GAUD et Julien TRANCHANT (Vouneuil sur Vienne), Jean Noël HUBERT (Jouhet Pindray), Eric MARECHAL (Villeneuve).

Encadrement: Sébastien AUBINEAU

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations sportives.

Jeudi 11 novembre 2021

Certification CFF3 au complexe sportif Saint Nicolas

11 présents: Grégory BOUCHET – non admis (Nouaillé), Patrick CAMPOS RUIZ – non admis (Leigné sur Usseau), Ariel CODO – non admis et Micaela KINANGA DIAVITA – non admis (Poitiers ASAC), Sophie CORNILLEAU – admise (Poitiers 3 Cités), Maxime DUGUY – admis (Nord Gironde), Benjamin FLEVEAU – admis (Chasseneuil St Georges), Mickaël GOHAUD – admis (Neuville), Hervé KLEIN - admis (Ligugé), Adrien LAGEYRE – admis (Bordeaux Etudiants), Michaël REYMANN – admis (Migné Auxances),

1 absent excusé: Yohann CHARRIER (SO Châtellerault),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Claude BARRAULT, Jean Pierre BERNARD, Jean Paul BLOT, Jacques DANTAN, François JOSSE (CTD DAP), Emmanuel POUMEROULIE et Christian SAVIGNY.

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt de la salle et des installations sportives.

Vendredi 12 novembre 2021

> Formation des observateurs au District

11 présents : Jérôme ANGIBAUD, Alice AUBOURG, Bastien BONNET, Gaël CHARON, Jean Yves KAES, Lionel LABBEE, Rachid LAGHZAOUI, Jean Pierre LECOMTE, Laurent LOUIS EUGENE, Jean Louis RIDEAU, Isabelle TOURRAIS

Encadrement: Bruno DUPUIS

Jeudi 18 novembre 2021

Certification CFF1 au District de la Vienne

10 présents: Mohammed BELARBI et Ayoub LAKHRISSI (Stade Poitevin FC), Lucas HAUTECOEUR (Vouillé), Clément LANDREAU (ACG Foot Sud 86), Kylian LECENES (Chanteloup Courlay Chapelle), Colin MECHINEAU (La Venise Verte), Justinien QUARESMA (Thouars Foot 79), Lucas RICHARD (Montamisé), Clément SENECHAL (Buxerolles), Maxime TURBEAU (Verrières).

Encadrement: Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Paul BLOT, Jacques DANTAN, François JOSSE (CTD DAP).

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations sportives.

Mardi 23 novembre 2021

Formation des accompagnateurs au District

13 présents: Cinthia ALVARADO (Lusignan), Eddy BRANSWIK et Sébastien RECOUPE (Jardres), Patrick GALLOT (ACG Foot sud 86), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Mathieu HERSANT (Château Larcher), Simon MOINE (Les Roches La Villedieu), Jonathan MONNEREAU (Fleuré), Alexandre PINARD (Savigny l'Evescault), Pascal PARNAUDEAU (District), Nicolas RICROS (Les Ormes), Dany RIPAULT (St Savin St Germain), Alain VIOLEAU (Cernay St Genest).

Encadrement: Fabrice DUGAST et Patrick RIVIERE

Samedi 27 novembre 2021

> Réunion bilan des stagiaires (séance 8)

16 présents: Anfane BACO et Benjamin BARBEAU (Buxerolles), Sébastien BEAUFILS (Rouillé), Sékou CAMARA et Tanguy ROBIN (Naintré), Mérouane IBN ABDELJALIL (La Puye La Bussière), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Léo DECHEREUX (Thuré Besse), Alexandre DEMASSIEUX (Nieuil l'Espoir), Loïc MARECHAL (Villeneuve), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892), Saïd MOURAY (Poitiers Gibauderie), Maxime ROUGE (Champagné St Hilaire), Jean Michel SEILLIER (Jaunay Marigny), Pablo STIL (Couhé), Kévin TAHO (Poitiers 3 Cités),

<u>5 accompagnateurs</u>: Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Denis POIDEVIN (Vouneuil sur Vienne), Jean Pierre LECOMTE (Nouaillé), Jonathan MONNEREAU (Fleuré), Pascal PARNAUDEAU (District)

<u>6 Présidents ou représentants de clubs</u>: Jérôme BORDIER (La Puye La Bussière), Jérôme CAILLAUD (St Julien l'Ars), Philippe DESHOULIERES et Tony TEXIER (Villeneuve), Jacques DION (Champagné St Hilaire), Jean Christophe MAITRE (Naintré),

Encadrement : Sébastien AUBINEAU, Albert BOUCHET, Bruno DUPUIS, Fabrice DUGAST et Patrick RIVIERE

Remerciements aux dirigeants du club de Poitiers CEP pour le prêt de la salle.

Formation PSC1 au District

<u>9 personnes</u>: Bruno CHIQUET et Bernard VIOT (Quinçay), Jean Baptiste DAVID et Giovanni PEYNAUD (Poitiers CEP 1892), Badr EL BRAHMI (Neuville), Pascal JULLY (Oyré Dangé), Emmanuel LARGEAU, Jean-Philippe MINOT et Stéphane RIVEREAU (Sommières St Romain).

Lundi 29 et mardi 30 novembre 2021

> Module CFF4 - Projet associatif au District de la Vienne

14 présents: Grégory BOUCHET (Nouaillé) le 29/11 seulement, Emile BRUNET (Antran), Yohann CHARRIER (Châtellerault SO), Arnaud DECHAUME (Oyré Dangé), Anthony GABOREAU (Terves), Lucas GUERITAULT (Jaunay Marigny), Jean Michel GUILLET (St Maurice Gençay), Cédric JOSEPH et Roland KABORE (Poitiers ASAC), Hervé KLEIN (Ligugé), Simon MEDERIC (St Varent Pierregeay), Maxence PIN et Louis TABIRY (Naintré), Baptiste SICOT (ACG Foot Sud 86).

Encadrement: Anthony ALLOUIS (CTD PPF), François JOSSE (CTD DAP).

Samedi 4 décembre 2021

Formation PFFD – « Construire et promouvoir un projet » à Availles en Châtellerault

<u>9 présents</u>: Amélie AUBRY, Jérôme BOBIER, Aurélie PELLERIN, Bruno SABARD et Karine SABOUREAU (Availles en Châtellerault), Françoise BERTON et Corentin MARTINEZ (Montamisé), Christian DELCEL (SO Châtellerault), Patricia PATRAULT (Dissay)

2 absents excusés : Laëtitia DA SILVA DE ORNELAS et Christian GRIGNON (L'Envigne)

Encadrement : Adeline URANGA - Béatrice MATHIEU

Remerciements aux dirigeants du club d'Availles en Châtellerault pour leur accueil et le prêt du club house.

Inauguration du terrain synthétique « Serge Delhumeau » de Neuville, en présence de MM. Guy MALBRAND et Jean Paul PEYNET.

Mardi 7 décembre 2021

Formation arbitre auxiliaire au District

13 présents: Joachim BAUDET et Damien GALLET (Sammarçolles), Serge BONNEMAIN et Michel POITEVIN (SO Châtellerault), Régis BOUCHET (Sommières St Romain), Jean Pierre BRUNET (St Saviol), Laurent CAILBAULT (Sillars), Francis CHEDOZEAU et Pascal JULLY (Oyré Dangé), Gérard GUERINEAU (Smarves Iteuil), Yannick HERAUD (Stade Poitevin FC), Mehdi LANGLOIS (Mouterre Silly), Yohann NARBONNE (Buxeuil).

Encadrement: Sébastien AUBINEAU - Patrick RIVIERE

Mercredi 8 décembre 2021

Réunion des clubs avec équipes de Départemental 6 au District

27 personnes de 17 clubs: Jérémy BAILLARGE et Mickaël GUICHARD (St Maurice Gençay), Joachim BAUDET (Sammarçolles), Michel BONNEAU et Frédéric DOUCET (Lhommaizé), Jean Luc BRIN et Jean Michel CHEUVA (Vouneuil Béruges), Francis BRISSONNET (Savigny L'Evescault), Pascal DAUGER (Brion St Secondin), Philippe DESHOULIERES et Eric MARECHAL (Villeneuve), David GRIGNON (Colombiers), Valentin GUERIN, Akim TALLA et Billal ZENASNI (Espoir FC), Julien GUILLEUX et David SOREAU (Orches), Jean Michel JUCQUOIS et Romain LEGER (Ingrandes), Didier LIGAUD et Thierry NAVARRE (St Savin St Germain), Julien PIERREFICHE et Pascal POUPARD (Quinçay), Patrice ROCHEREAU (Aslonnes), Philippe SAVARY (Thuré Besse), Pierre SECHET (St Saviol), Christian THOMAS (Payroux Charroux Mauprévoir),

Encadrement : Stéphane BASQ, Eric MAIOROFF, Béatrice MATHIEU, Maryse MOREAU et Adeline URANGA.

Jeudi 9 décembre 2021

Formation Feuille de Match Informatisée à Beaumont

16 personnes de 4 clubs: Emilie AURY, Charlotte BRUERE, Philippe BRUERE, Julien FARRE, Frédéric GUERIN, Jean Yves KAES, Steve MORISSET et Valérie VENAULT (Beaumont), Stéphanie BERLAUD (Cenon sur Vienne), Mégane DEMARCONNAY, Tiffany LOT, Patricia PATRAULT et Julien ROUSSEAU (Dissay), Jean Louis GAUD, Alain LE DREAU et Denis POIDEVIN (Vouneuil sur Vienne),

Encadrement: Adeline URANGA - Béatrice MATHIEU

Remerciements aux dirigeants du club de Beaumont pour leur accueil.

Samedi 11 décembre 2021

Réunion des clubs féminins au District

26 personnes de 18 clubs: Stéphanie BERLAUD et Léa JOLY (Cenon sur Vienne), Patrice BLANC (Jaunay Marigny), Sandrine BOURCIER (La Chapelle Bâton), Eddy BRANSWYK et Nicolas LADJADJ (Jardres), Olivier BRISSONNET et Sébastien PLESSIS (Chauvigny), Anne Marie DAILLET (Beaumont), Véronique DANIEL (Lusignan), Grégory DELAVAL (Boivre), Thierry DUBREUIL et Sandrine MEZIL (Neuville), Guillaume FAUSTIN LEYBACH (Naintré), Tony FELIX, Stéphanie GRAVELEAU et Thierry GUIGNARD (SO Châtellerault), Pascal LEFEBVRE (Chasseneuil St Georges), Jérémie MAILLOCHEAU et Hervé RENOUX (Smarves Iteuil), Stéphane QUARESMA (Loudun), Franck SERVOUZE (Montmorillon), Marie TEXIER (Availles en Châtellerault), Laura THEVENET et Constance VIGNAUX (Vicq sur Gartempe), Frédéric TURBEAU (GJ 3 Vallées 86).

Encadrement: Mme Maryse MOREAU, MM. Didier DANIEL, Laurent LARBALETTE

Prochain Comité: sur convocation

Le Président La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ Béatrice MATHIEU

Annexe 1

COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES du DISTRICT DE LA VIENNE

Catégorie	2019 2020 au 12/12/19	2020 2021 au 12/12/20	2021 2022 au 12/12/21	Evolution 2020- 2021	Evolution 2020-2021 en %	Evolution 2019-2021
Libre / Sénior	5 239	5 288	5 084	-204	-3,9	-155
Libre / U19-U18	701	662	2 693		4,7	-8
Libre / U17-U16	767	700	711	11	1,6	-56
Libre / U15-U14	967	852	943	91	10,7	-24
Libre / U13-U12	1 118	1 024	1 007	-17	-1,7	-111
Libre / Foot Animation	3 120	2 461	2 989	528	21,5	-131
Libre / Sénior F	579	583	550	-33	-5,7	-29
Libre / U18F-U17F-U16F	233	213	200	-13	-6,1	-33
Libre / U15F-U14F	216	196	156	-40 -20,4		-60
Libre / U13F-U12F	176	150	174	24	16,0	-2
Libre / Foot Animation F	295	225	317	92	40,9	22
Foot Entreprise	25					-25
Futsal	20	14	17	3	21,4	-3
Foot Loisir	299	279	273	-6	-2,2	-26
PRATIQUANTS	13 755	12 647	13 114	467	3,7	-641
Dirigeants	2 016	1 973	1 919	-54	-2,7	-97
Dirigeantes	443	401	387	-14	-3,5	-56
Educateur Fédéral / Animateur	279	253	269	16	6,3	-10
Entraîneur / Moniteur	75	77	99	22	28,6	24
Arbitres	177	171	173	2	1,2	-4
Volontaires	0	0	17	17		17
Ayant Droit	51	26	24	-2	-7,7	-27
TOTAUX	16 796	15 548	16 002	454	2,9	-794

Annexe 2

ACCOMPAGNATEURS 2021/2022

\neg	NOM	PRENOM	CLUB
1	ALVARADO	CINTHIA	LUSIGNAN
2	AUBOURG	ALICE	ANTOIGNE
3	AUGER	LUDOVIC	MONTMORILLON
4	DUBOIS	Ludovic	NIEUL L ESPOIR
5	DUPUIS	CHRISTOPHER	ROUILLE
6	DURAND	VINCENT	ACG FOOT
7	EPAIN	LOIC	VICQ
8	GALLAS	ANTHONY	SILLARS
9	GALLOT	PATRICK	ACG FOOT
10	GARDAIS	FLAVIEN	FLEURE
11	GERMANAUD	LAURENT	CHARROUX MAUPREVOIR
12	LECOMTE	JEAN-PIERRE	NOUAILLE
13	LEPRETRE	SYLVAIN	VENDELOGNE
14	MAINGUENEAU	JONATHAN	STADE POITEVIN FC
15	MIGNON	FABRICE	LES TROIS MOUTIERS
16	MONNEREAU	JONATHAN	FLEURE
17	PINARD	ALEXANDRE	SAVIGNY L EVESCAULT
18	POIDEVIN	DENIS	VOUNEUIL/VIENNE
19	RICROS	NICOLAS	LES ORMES
20	TADJIDDINE	OMRANE	ST BENOIT
21	ABID ALI	SAAD	POITIERS 3 CITES
22	AGANAYE	FAIZ	VOUILLE
23	AUBINEAU	SEBASTIEN	STADE POITEVIN FC
24	BERTHAU	SERGE	ES LAVOUX LINIERS
25	BOUILLEAU	GUY	ST JULIEN L'ARS
26	BRANSWYK	EDDY	FC JARDRES
27	DION	JACQUES	CHAMPAGNE
28	DUGAST	FABRICE	VIVONNE
29	DUPUIS	BRUNO	BEAUMONT
30	FAVARD	FLORENT	CHATEAU LARCHER
31	GIRAUD	DOMINIQUE	ANTRAN
32	HERSANT	MATHIEU	CHATEAU LARCHER
33	KAES	JEAN YVES	BEAUMONT
34	LANDREAU	VIVIER	UES MONTMORILLON
35	MOINE	SIMON	LES ROCHES LA VILLEDIEU
36	PARNAUDEAU	PASCAL	ST MAIXENT L'ECOLE
37	RECOUPE	SEBASTIEN	FC JARDRES
38	RIPAULT	DANY	ST SAVIN
39	RIVIERE	PATRICK	US CHAUVIGNY
40	VIOLEAU	ALAIN	CERNAY ST GENEST

ARBITRES
EX ARBITRES / AUTRES
NOUVEAU



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 décembre 2021 Procès-verbal n° 17

Présidente Mme Maryse MOREAU

Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.

Excusés MM. Gérard MOUSSAC et Jean Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 16 sans modification.

				SAISO	N 2021 - 2022 : MATCHS	de CHAMPIONNAT MASCU	JLIN REMIS	
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équ	Équipes		à jouer le
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1)	Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D1		13	11/12/21	23701703	Verrières (1)	Verrières (1) Oyré Dangé (1)		19/02/22 à 20h
D2	А	1	19/12/21	23701607	Availles en Châtellerault (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	23/01/22
D2	В	1	12/09/21 remis le 19/12/21	23702500	Brion St Secondin (1)	Valdivienne (1)	Coupe de France	23/01/22
						<u> </u>		
D4	D	10	20/11/21	23702500	Rouillé (2)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	22/01/22 1 à 20
D5	D	1	12/09/21 remis le 19/12/21	23758209	Nieuil l'Espoir (4)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	23/01/22

	SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS										
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équi	ipes	Motif	à jouer le			
Fém D1		9	28/11/21	23775472	St Cerbouille (1)	Valdivienne Chauvigny (1)	Coupe de France	23/01/22			
Fém D2		7	12/12/21	23801412	Availles / Naintré (1)	ASM / Loudun (1)	Arrêté municipal	23/01/22			

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

ARRÊTES MUNICIPAUX

Availles-en-Châtellerault (15/12/21 jusqu'au 15/01/22), Jaunay Marigny (terrain annexe complexe du bourg - du 10/12 au 19/12/21), Neuville (terrains enherbés du 08/12/21 au 09/01/22), Nieuil L'Espoir (un seul match par terrain du 10/12 au 31/12/21) et Thouars (terrains engazonnés jusqu'au 15/12/21 inclus - terrain de Ste Radegonde jusqu'au 19/01/21).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans <u>une des équipes du</u> club.
- cette liste est constituée <u>avant</u> les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86 GJ 3 Vallées 86 Poitiers Gibauderie

Antran Ingrandes Rouillé

Availles en Châtellerault

Avanton

La Pallu

Seaumont St Cyr

Latillé

Lavoux - Liniers

Sèvres Anxaumont

Smarves Iteuil

St Benoît

St Julien l'Ars

St Léger de Montbrillais Boivre Lusignan Migné Auxances St Romans les Melle **Bonnes** Brion St Secondin Mirebeau St Savin St Germain Buxerolles Montamisé Stade Poitevin Cernay St Genest Montmorillon Usson l'Isle Chasseneuil St Georges Neuville Valdivienne

Château Larcher Nouaillé Maupertuis Valence en Poitou OC

Chauvigny Ozon Verrières

Civaux Payroux Charroux Mauprévoir Villeneuve Chauvigny

Coussay en Mirebeau Poitiers 3 cités Vivonne Coussay les Bois Poitiers Asac Vouillé

Fontaine le Comte Poitiers Cep Vouneuil Béruges

DEPARTEMENTAL 1

<u>Match n° 23701692 : Poitiers 3 cités (1) – Rouillé (1) du 05/12/21</u> Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 15 du 08/12/21, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités d'un licencié (licence n° 2543240773) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 10 du 25/11/21) pour un (1) match de suspension (3ème avertissement) à compter du 29/11/21 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis le 29/11/21.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Rouillé (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.

Match n° 23701615 : Rouillé (1) - Fleuré (1) du 11/09/21 remis le 18/12/21

Annotation dans les observations d'après match.

Pris note.

Match n° 23701617 : Smarves Iteuil (1) - Migné Auxances (2) du 11/09/21 remis le 18/12/21

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (191221 à 20h50)

Réserve non portée sur la feuille de match et donc transformée en réclamation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Migné Auxances (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 12 janvier 2022, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703036 : Vouillé (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 12/09/21 remis le 19/12/21 Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Cep (1) d'un joueur (licence n° 2546409982) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Cep lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 12 janvier 2022, délai réduit en raison de la clôture du championnat.

Dossier en instance.

Match n° 23769712 : ASM (1) – Poitiers ASAC (1) en poule A du 12/09/21 remis le 19/12/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jonathan MAINGUENEAU (19/12/21 à 18h28) signalant les blessures des joueurs n° 3 (œil droit) et n° 11 (main gauche) de l'équipe de Poitiers ASAC. Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23758609 : Chasseneuil St Georges (2) - Poitiers 3 cités (2) en poule C du 11/09/21 remis le 18/12/21

Annotation dans les observations d'après match

La Commission remercie l'arbitre officiel de la rencontre M. Benjamin LETERTRE et les deux équipes d'avoir fait en sorte que la rencontre puisse aller à son terme, malgré la coupure de courant.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702181 : Ozon (2) - Châtellerault SO (3) en poule B du 12/09/21 remis le 19/12/21

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Courriel du club d'Ozon (20/12/21 à 13h42)

Aucune intervention n'a été effectuée avant cette rencontre de la part du club d'Ozon ni du club du SO Châtellerault

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23702185 : Naintré (3) – Ingrandes / Antoigné (2) en poule B du 12/09/21 remis le 19/12/21

Suite à une rupture de canalisation sur le stade de Naintré, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain d'Ingrandes.

Match n° 23702251 : Ingrandes / Antoigné (2) - Naintré (3) en poule B du 15/05/21

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Naintré.

Match n° 23702446 : Champagné (1) - St Maurice Gençay (1) en poule D du 12/09/21 remis le 18/12/21

La rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de St Maurice la Clouère

Match n° 23702512 : St Maurice Gençay (1) - Champagné (1) en poule D du 15/05/22

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Champagné.

Match n° 23702578 : La Pallu (2) - Fontaine le Comte (3) en poule E du 12/09/21 remis le 12/12/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (12/12/221 à 21h18) signalant une erreur dans la saisie du score du match à savoir : 6 à 1 en faveur de l'équipe de La Pallu (2).

Confirmations du club de La Pallu (12/12/21 à 19h21 et 14/12/21 à 10h41)

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702581 : Poitiers Cep (2) – Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 12/09/21 remis le 19/12/21

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Courriel du club de Poitiers Cep (20/12/21 à 14h47)

Le club de Nieuil l'Espoir a récupéré les données du match et transmis la composition + l'équipe type. Le club de Poitiers Cep a récupéré les données du match par la suite.

Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757812 : Beuxes (1) - Loudun (2) en poule A du 12/09/21 remis le 19/12/21

Courriel de confirmation de réserve du club de Beuxes (218/12/21 à 09h48)

Réserve pour le motif suivant : il y a des licenciés dont la licence a été validée après la date de la rencontre du 12/09/21.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que ce match de la journée 1 a été remis et non donné à rejouer.

Considérant l'article 120 des RG de la FFF qui précise qu'il y lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs, à la date réelle du match, en cas de match remis.

Considérant, après vérification de la date d'enregistrement des licences des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubriques, qu'ils étaient tous qualifiés pour participer le 19/12/21, date réelle du match.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Beuxes.

Dossier classé.

Match n° 23757949 : Colombiers (1) – Avanton (2) en poule B du 12/09/21 remis le 19/12/21

Courriel du club d'Avanton (18/12/21 à 10h39) signalant le forfait de son équipe.

1er forfait de l'équipe d'Avanton (2) (sans déplacement)

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Hassan BEN SAID signalant le forfait d'Avanton (2) ses frais de déplacement (23,26€) sont à la charge du club d'Avanton.

Amende de 31€ au club d'Avanton.

Match n° 23758004 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) - Colombiers (1) en poule B du 05/12/21

Feuille de match informatisée reçue sans précision sur la participation des remplaçants pourtant l'un d'entre s'est blessé à la 80ème minute.

Courriel du club de Colombiers (14/12/21 à 08h58) informant de l'entrée en jeu de l'un de ses remplaçants.

Communication avec le club de Chasseneuil St Georges confirmant la participation des joueurs n° 12 et 14, le joueur n° 13 n'a pas participé à la rencontre.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

$\frac{\text{Match n° 23758209: Nieuil l'Espoir (4) - Jouhet Pindray (1) en Poule D du 12/09/21 remis le}{19/12/21}$

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Nieuil l'Espoir, la rencontre en rubrique est fixée au dimanche 23/01/22.

Match n° 23758472 : Vouneuil Béruges (3) – Château Larcher (3) en Poule F du 12/09/21 remis le 19/12/21

Courriel du club de Château Larcher (19/12/21 à 11h44) signalant le forfait de son équipe.

1er forfait de l'équipe de Château Larcher (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Château Larcher.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24014987 : Brion St Secondin (4) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule C du 12/12/21

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 16 du 15/12/21, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Brion St Secondin (4) d'un joueur (licence n° 1119309471) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Brion St Secondin a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 7 du 04/11/21) pour deux (2) matchs de suspension à compter du 01/11/21 et que l'équipe de Brion St Secondin (4) évoluant en Départemental 6 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis le 01/11/21 (matchs gagnés ou perdus par forfait les 07, 14 et 21/11 et 05/12/21).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 5 à l'équipe de Brion St Secondin (4) pour en donner le gain à l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (3) avec 3 points et 5 buts à 0

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Brion St Secondin.

Dossier classé.

U 15

Match n° 23859887 : Montmorillon (2) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 11/12/21 Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 16 du 15/12/21, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) d'un joueur (licence n° 2546928836) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 10 du 25/11/21) pour un (1) match de suspension (3ème avertissement) à compter du 29/11/21 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis le 29/11/21.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (1) avec 3 points et 4 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 23859888 : Jaunay Marigny (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en Départemental 1 du 11/12/21

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 16 du 15/12/21, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Jaunay Marigny (1) d'un joueur (licence n° 2546723312) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Jaunay Marigny a été informé et a formulé ses observations (courriel du 18/12/21 à 19h07).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 5 du 21/10/21) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 18/10/21 et que l'équipe de Jaunay Marigny (1) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué que deux matchs depuis le 18/10/21 (les 13 et 20/11/21 mais gagné par forfait le 27/11/21).

Considérant qu'un match gagné par forfait n'est pas un match effectivement joué et ne peut compter dans le décompte de la purge des sanctions.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Jaunay Marigny (1) pour en donner le gain à l'équipe de GJ VVM Chauvigny (1) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Jaunay Marigny.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 24174800 : Poitiers 3 cités (1) - Niort Chamois / Echiré / Chauray (1) en poule B du 27/11/21

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 15 du 08/12/21, concernant la participation de joueuses du club de Poitiers 3 cités ne présentant pas de licence validées au jour de la rencontre.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a formulé aucune observation.

Considérant après vérification des fichiers que les joueuses :

- licence n° 9603725787 enregistrée le 02/12/21
- licence n° 9603725912 enregistrée le 30/11/21
- licence n° 9603757005 enregistrée le 14/12/21
- licence n° 9602938031 enregistrée le 30/11/21
- licence n° 9602912076 enregistrée le 30/11/21

n'y figuraient pas et qu'en conséquence, elles ne pouvaient pas être inscrites sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique, ni y participer,

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Niort Chamois / Echiré / Chauray (1) avec 3 points et 4 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.

Match n° 24174807 : Poitiers 3 cités (1) - Lusignan (1) en poule B du 11/12/21

Feuille de match informatisée transmise tardivement.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23701605 : Nord Vienne (1) Neuville (3) en Départemental 2 poule A du 12/09/21 remis le 19/12/21.
- Match n° 23701606 : Ligugé (3) Vouneuil Béruges (1) en Départemental 2 poule A du 12/09/21 remis le 19/12/21.
- Match n° 23701800 : Chauvigny (3) Sèvres-Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B du 12/09/21 remis le 18/12/21.
- Match n° 23702447 : Chatain (1) ACG Foot Sud 86 (3) en Départemental 4 poule D du 12/09/21 remis le 19/12/21.
- Match n° 23757946 : Cenon / Vouneuil (3) Lavoux-Liniers (2) en Départemental 5 poule B du 11/09/21 remis le 18/12/21.

DIVERS

Courriel du club de Valdivienne :

Réponses données par téléphone.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontre du 19/12/21

1er avertissement:

Départemental 4 : Match n° 23702181 : Ozon (2) - Châtellerault SO (3) en poule B aucune récupération de données du match

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 12€

Rencontre du 11/12/21

Match n° 24174807 : Poitiers 3 cités (1) – Lusignan (1) en U11/U13 Fém poule B.

le 18/11/21 à 14h07.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : sur convocation. La présidente, Maryse MOREAU. Le secrétaire, François PAIREMAURE.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 3 Consultation par voie électronique

Président: M. OLIVIER Jean Louis

Présents: MM. DOUSSELIN Martial, DENIS Aurélien, RIVIERE Patrick, RIDEAU Jean-Louis,

SECHET Pierre

Excusé: M. AUBINEAU Sébastien

Assiste: M. GUIN Maxence (référent administratif)

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.

Examen de la situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Les clubs ne disposant pas du nombre d'arbitres requis à la date du 30 septembre 2021 seront passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31/03/2021, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 dudit statut.

Clubs évoluant au niveau départemental → voir les procès-verbaux de la Commission

Départementale du Statut de l'Arbitrage sur le site du District de la Vienne. L'étude de la première situation a été réalisée le 06 octobre 2021 et publiée le 12 octobre 2021.

Clubs évoluant au niveau national et régional → voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA. L'étude de la première situation a été réalisée le 09 octobre 2021 et publiée le 20 octobre 2021.

ETUDE DES ENGAGEMENTS TARDIFS

La Commission étudie seulement les engagements des arbitres officiels des clubs départementaux réalisés après la réunion (étude de la première situation) du 06 octobre 2021. Les engagements après cette date des arbitres stagiaires formés au cours de cette saison seront pris en compte dans l'étude de la seconde situation qui sera réalisée après le 31/03/2021.

FONTAINE Jean-Charles (Bonneuil-Matours)

Licence arbitre validée par la LFNA le 13/10/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 10/09/2021. L'intéressé couvre son club pour la saison 2021/2022.

BOURDON Jean-Claude (Usseau)

Licence arbitre validée par la LFNA le 28/10/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 18/09/2021. L'intéressé couvre son club pour la saison 2021/2022.

RAKOTOHARISOA Judith (Verrières)

Licence arbitre validée par la LFNA le 30/10/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 20/09/2021. L'intéressée couvre son club pour la saison 2021/2022.

CLAIRGEAU Nicolas (Nord Vienne)

Licence arbitre validée par la LFNA le 28/10/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 30/08/2021. L'intéressé couvre son club pour la saison 2021/2022.

DAZAS Franck (Cernay-St-Genest)

Licence arbitre validée par la LFNA le 13/10/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 22/09/2021. L'intéressé couvre son club pour la saison 2021/2022.

RIADI Azeddine (FC Beaulieu)

Licence arbitre validée par la LFNA le 13/10/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 12/10/2021. Considérant que la date limite fixé par le District est le 30 septembre 2021,

L'intéressé ne peut donc couvrir son club pour la saison 2021/2022.

IBN ABDELJALIL Mérouane (La Puye/La Bussière)

Licence arbitre validée par la LFNA le 13/11/2021.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 13/11/2021. Considérant que la date limite fixé par le District est le 30 septembre 2021,

L'intéressé ne peut donc couvrir son club pour la saison 2021/2022.

EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS TRANSMIS

HERGAULT Paul

La Commission enregistre la demande de licence pour le club de FC MONTAMISÉ, dont le siège est situé à moins de 50kms du domicile de l'intéressé.

Considérant le changement de résidence de plus de 50 km de M. HERGAULT Paul, que le siège du nouveau club est situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre (distances calculées par FOOT 2000).

Considérant que l'intéressé était indépendant dans le District de la Vienne en début de saison 2021-2022 suite à son arrivée dans le département en provenance du District du Calvados.

Considérant donc qu'il est libre de s'engager où il le souhaite et qu'il couvrira immédiatement ce nouveau club.

Acte la couverture dès cette saison 2021-2022 du club de FC MONTAMISÉ.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en-tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 81 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

Jean-Louis OLIVIER

Le Président



DOCUMENTS DIVERS

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 **Championnat Masculin**

Vient o	le Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1	monte en Régional 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
(1x14) en 20/21	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour	descend en Départemental 2	- 4	- 4	- 4	- 5	- 6	- 7	- 8	- 9	- 10
(1x12) en 22/23	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2	monte en Départemental 1	- 4	- 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
-	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
(2 x12)	descend en Départemental 3	- 6	- 6	- 6	- 6	- 7	- 8	- 9	- 10	- 11
24 équipes	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3	monte en Départemental 2	- 6	- 5	- 4	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3
(2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
Pour (3 x12)	descend en Départemental 4	- 9	- 9	- 9	- 101	- 112	- 12	- 13	- 14	- 15
36 équipes en 22/23	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4	monte en Départemental 3	- 8	- 7	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6
Départemental 4	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
(5 x12)	descend en Départemental 5	- 10	- 10	- 10	- 11	- 12	- 13	- 14	- 15	- 16
60 équipes	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Départemental 5	monte en Départemental 4	- 9	-8	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

^{1 3} descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient	de Régional 2	0	1	2	3	4	5
Départemental 1	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
(1x12) en 21/22	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
Pour (1x10) en 22/23	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
(1x8)	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
Pour (1x10) en 22/23	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1